



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Habillement : l'angoisse de 15 000 salariés

Laminées par la crise, de grandes enseignes de mode sont placées en redressement judiciaire

Naf Naf a ouvert le bal funeste des enseignes d'habillement en quête de repreneurs, mardi 9 juin. Réunis en audience, les juges du tribunal de commerce de Bobigny ont examiné les offres de reprise de la chaîne de mode féminine placée en redressement judiciaire mi-mai. Seules deux entreprises sont candidates à une reprise partielle. La chaîne fondée à Paris en 1973 exploite 146 magasins.

Sy, fournisseur de Naf Naf, espère mettre la main sur son réseau de points de vente pour écouler sa production issue de ses usines tunisiennes. «*Sy a déjà un pied dans la distribution en France depuis la reprise de Sinequanone en novembre 2019*», fait valoir Luc Mory, PDG de Naf Naf, qui soutient l'offre portée par Selçuk Yilmaz, fondateur de Sy. Ses détracteurs y voient une manœuvre pour garantir ses factures impayées ; Naf Naf lui devrait près de 4 millions d'euros. M. Mory, qui sera associé au capital de l'entreprise, le cas échéant, y voit, lui, une association salutaire entre un fabricant et un distributeur. Sy s'engage à reprendre

125 magasins du réseau et 944 de ses 1219 employés. Son rival, le groupe Beaumanoir, propose, lui, de sauver 195 magasins et 604 salariés, ainsi que la filiale espagnole et ses 100 employés.

Qui décrochera l'enseigne qui habillait les jeunes femmes des années 1980 ? Les salariés se sont prononcés en faveur de l'offre du groupe Sy. Les juges, eux, devraient trancher d'ici au 16 juin.

Les 5391 employés La Halle se rongent aussi les sangs. Jeudi 11 juin, ils découvriront les offres

de reprise de l'enseigne aux 830 magasins placée en redressement judiciaire, mi-avril, à la demande de sa maison mère, Vivarte. Pour l'heure, une demi-douzaine de candidats sont connus. Parmi eux figurent Lidl, Gémo, Chaussea et... à nouveau Beaumanoir. Le groupe breton est prêt à reprendre plus de 360 magasins et 2300 salariés. «*Plus de 2200 salariés de La Halle pourraient être licenciés dans les prochaines semaines*», calcule Loïc Riffaud, secrétaire du comité social et économique (CSE), élu CFTC.

«**Peu d'espoir**»



Les 3400 salariés de Camaïeu sont aussi dans l'expectative. Au siège de Roubaix, la CGT croit encore en ce « leader du marché féminin » créé en 1984, à Lens, par quatre hommes, dont Jean-Pierre Torck, un ancien proche de Gérard Mulliez, fondateur d'Auchan. Sa chute pourrait mettre en péril « au total 5000 emplois » dans la région, s'alarme Thierry Siwik, délégué syndical. Les candidats à la reprise doivent déposer leur dossier d'ici au 29 juin.

Le tribunal de commerce de Lille aura aussi prochainement à décider du sort de Verywear, maison de l'enseigne Devianne, placée en redressement judiciaire, mardi 2 juin. 680 emplois sont concernés. A Grenoble, les 600 salariés d'André, chaîne de chaussures en redressement judiciaire depuis le 1^{er} avril, seront fixés fin juin. « Nous avons peu d'espoir », avoue un élu du personnel. A Paris, Un jour ailleurs, enseigne de mode féminine fondée en 1985, a déposé le bilan. Plus de 146 points de vente et 550 salariés sont sur la

sellette. Enfin, le 16 juin, les juges doivent décider du sort d'Orchestra-Prémaman, groupe qui emploie 1500 personnes.

En tout, près de 15000 emplois de la distribution d'habillement sont menacés. Comment ce secteur est-il tombé si bas ? « Depuis les manifestations des "gilets jaunes", en 2018, rien ne nous a été épargné », avance Gaëlle de Prunelé, directrice générale d'Un jour ailleurs. Les grèves contre la réforme des retraites à l'hiver 2019 ont aussi plombé les comptes. « Puis, en mars, ce fut la pandémie de Covid-19 », raconte la dirigeante. La fermeture des magasins pour lutter contre la propagation de l'épidémie a réduit à quasiment zéro les recettes, entre mi-mars et mi-mai. Ces deux mois ont été « fatals ». Mais ni Camaïeu ni Un jour ailleurs ni André, parce que mal en point, n'ont été éligibles aux prêts

garantis par l'Etat. Les fédérations professionnelles s'en alarment. D'autant que Bercy n'a guère œuvré pour l'annulation des loyers à valoir dans les centres commerciaux pendant la période de confinement. « Bercy a fait le choix de l'industrie, en soutenant Renault, Air France, l'aéronautique. Pas celui du commerce. Cette absence de soutien nous achève », regrette Yohann Petiot, directeur général de la fédération Alliance du commerce. « Un vrai scandale », renchérit le président d'une fédération, sous couvert d'anonymat, en pointant ce gouvernement qui rechigne à aider un secteur sous prétexte qu'« il vend des produits importés de Chine ».

A en croire François Videlaïne, associé au cabinet Kearney, ce « tsunami qui atteint les enseignes françaises » était cependant prévisible. Car « le mauvais cocktail "gilets jaunes" et Covid-19 n'explique pas tout », juge Laurent Thoumine, directeur exécutif chez Accenture France. Un premier « élément déclencheur a été l'expansion de Zara et H&M au début des années 1990 », souligne M. Videlaïne. Leur modèle de « produits à bas prix couplés à des stocks tournants » s'est imposé, mais il exige d'« être un ogre » pour « acheter aux meilleures conditions d'achat en Chine ou au Bangladesh », explique-t-il. Sans cette taille, il est impossible d'obtenir les bons prix.

Dès lors, dès les années 1990, alors que les centres commerciaux ouvrent à tout-va, les inaugurations de points de vente s'enchaînent pour augmenter les volumes d'achat. Les Camaïeu et La Halle étaient alors « des machines de guerre très rentables », confirme Laurence-Anne Parent, directrice associée chez Advancy. « C'était la belle époque », reconnaît M^{me} de Prunelé, d'Un jour ailleurs. Mais, « certains rachats par LBO se sont ensuite traduits par une course à

l'ouverture de points de vente » qui leur a été fatale, juge M^{me} Parent. D'autant que le marché plonge. Depuis douze ans, les Français dépensent moins. « Il y a trop de magasins en France », conclut Pascal Madry, directeur de l'Institut pour la ville et le commerce.

De fait, les dossiers qui tourmentent le marché de l'habillement sont issus de deux rachats d'enseignes par effet de levier (LBO en anglais), opération qui pousse les enseignes à gagner du chiffre d'affaires pour rembourser les emprunts contractés lors de leur rachat par des fonds dits de private equity. « Ce fut mortifère », juge M. Madry. Vivarte, détenu par LBO depuis 2007, en est le symbole. Jusqu'en 2018, le groupe détenait André et Naf Naf. Et La Halle était sa « vache à lait ». Tous trois sont au plus mal. Le parcours de Camaïeu est aussi celui d'un LBO qui tourne vinaigre.

Comment le marché va-t-il se redessiner ? « La distribution française doit purger son trop-plein de mètres carrés et rattraper son retard dans l'e-commerce », juge M. Madry. Dès lors, les fermetures de magasins pourraient se multiplier. « Plus de 12 % des locaux sont vides dans les centres-villes et les centres commerciaux », avance ce dernier. Le sort des villes de taille moyenne, dont les commerçants sont laminés par l'envolée actuelle des ventes en ligne, inquiète. L'Etat a déjà consacré 5 milliards d'euros sur cinq ans dans le programme national « Action cœur de ville » pour ranimer ces rues dont les enseignes de mode étaient les piliers. Est-ce à fonds perdu ? ■

JULIETTE GARNIER

« La distribution française doit purger son trop-plein de mètres carrés »

PASCAL MADRY
directeur de l'Institut
pour la ville et le commerce



**Un magasin
La Halle
(groupe
Vivarte),
à Paris,
le 27 mai.**

CHARLES
PLATIAU/REUTERS